



IFMS Albi
INSTITUTS DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE D'ALBI
IFSI & IFAS

Adresse : 6 Impasse François Verdier, 81000 ALBI - Tél : 05 67 87 45 08

Courriel : secretariat@ifmsalbi.fr - Site : www.ifmsalbi.fr

Notre n° de déclaration d'activité : 73 81 01208 81

SIRET n° 130 019 136 00022 - IBAN : FR76 1007 1810 0000 0010 0045 783 TRPUFRP1



Note n° de charte :
26196-EPP-2014-1-FR-EPPKA3-ECHE

ADMISSION A LA FORMATION CONDUISANT AU DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER(E) D'ALBI

Quota régional des IFSI d'Albi : 135 étudiants

MODALITES D'ENTREE EN IFSI EN 2022 : Arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

1 - **Titulaires du Baccalauréat** ou de l'équivalence de ce diplôme : **INSCRIPTION VIA PARCOURSUP SITE : <https://www.parcoursup.fr/>**

La procédure via la plateforme Parcoursup est destinée aux élèves de Terminale, mais aussi à toutes les personnes titulaires d'un baccalauréat ou équivalent souhaitant intégrer une première année d'études supérieures.

La plateforme est ouverte sans limite d'âge dès 17 ans dans l'année. Pour les candidats en classe de terminale, la validation de l'admission est subordonnée à l'obtention du baccalauréat.

2 - **Titulaires ou non du Baccalauréat** et relevant de la Formation Professionnelle Continue, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection prévues aux articles 5 et 6 de l'Arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier : **INSCRIPTION EN LIGNE SITE : <https://www.ifmsalbi.fr/>**

3 - Titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de médecin ou de maïeuticien en France ou à l'étranger, et/ou titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences médicales : **INSCRIPTION VIA UNE DEMANDE ECRITE AU DIRECTEUR DE L'IFSI, (hors quota).**

REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES

Nous collectons des données personnelles vous concernant qui font l'objet d'un traitement informatisé. La base légale de ce traitement est réalisée dans le respect des obligations légales relatives au Règlement Général sur la Protection des Données dont les dispositions sont applicables depuis le 25 mai 2018. Les données personnelles vous concernant sont utilisées dans le cadre de la gestion de votre dossier d'inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en Institut de Formation en Soins Infirmiers et sont à usage exclusif de l'institut IFMS D'ALBI. Ces données sont conservées pendant 5 ans puis supprimées. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de l'institut de l'IFMS D'ALBI, par courrier ou par mail à l'adresse suivante. secretariat@ifmsalbi.fr

Une réclamation peut également être réalisée auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

TRADUCTION DES DIPLOMES ETRANGERS

Pour les diplômes étrangers, joindre, obligatoirement, une traduction du diplôme effectuée par un traducteur agréé auprès des tribunaux français et **une attestation de comparabilité d'études (ancienne attestation de niveau) de ce diplôme**, délivrée par l'organisme **France EDUCATION INTERNATIONAL**, attestant de l'équivalence au minimum niveau IV.

Attention : Le délai pour obtenir cette attestation est de plusieurs mois. Les frais liés à cette attestation délivrée par France EDUCATION INTERNATIONAL sont à la charge du candidat. France EDUCATION INTERNATIONAL : Adresse : 1 avenue Léon Journault 92318 SEVRES CEDEX Tél : 01 45 07 63 21. Site internet : <https://www.ciep.fr/enic-naric-france>

ATTENTION : En entrant à l'IFSI, vous vous engagez à être apte à la profession d'IDE et à jour des vaccinations exigées. (cf calendrier et modèle d'attestation)